

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le seize juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR, Jacqueline MOREL, Stéphanie BOUTER, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Christine RUFFIER, Valérie TAVERNIER

MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Bertrand MARCHAND,

Etaient absents excusés : Sylvie WILLIAM donne pouvoir à Valérie TAVERNIER

Michel KERVEGAN donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents et représentés : 18

Madame Anna HENNION a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements à Messieurs Philippe FERCOT et Christophe HENRIQUET, Adjoint, pour leur implication et leur réactivité lors de l'arrivée des gens du voyage sur notre commune. Messieurs FERCOT et HENRIQUET, aidés de l'Adjudant-Chef BERNARD se sont rendus plusieurs fois par jour sur le terrain de foot investi par les caravanes afin de faire respecter l'ordre, l'hygiène, la propreté et le maintien en bon état des locaux. D'autre part, il souligne leur ténacité à faire respecter l'engagement des gens du voyage pour la programmation de leur départ au dimanche 14 juin.

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer un virement de crédits afin de procéder au règlement du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). En effet, le montant à régler est fixé à 67 613 € alors que la somme actuellement prévue au budget s'élève 65 000 €.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
014	73925	FPIC	+ 3000 €	74	74748	Participation autre commune	+ 10 000 €
022		Dépenses imprévues	+ 7000 €				

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 10 JUIN 2015 (Stanislas BARTHELEMY)

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission des finances réunie le 10 juin 2015.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 10 JUIN 2015 (Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR)

Madame Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR donne lecture du compte rendu de la commission scolaire réunie le 10 juin 2015.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – BILAN ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux des commissions finances et scolaire, réunies le 10 juin 2015 concernant les dépenses de fonctionnement des écoles.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles à 382.95 € par enfant pour l'école élémentaire, et 1236.51 € par enfant pour l'école maternelle.

- de fixer la participation de la commune de Rivecourt dans le cadre du regroupement pédagogique en prenant en compte les dépenses de fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire, soit un montant 45 010.35 €.

CANTINE SCOLAIRE – PRIX DES REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire et Madame Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR présentent à l'assemblée le bilan du service de restauration scolaire de l'année 2013/2014, et proposent de procéder à une réévaluation du tarif des repas facturés aux familles, à compter de la prochaine rentrée scolaire, conformément à l'avis rendu par les membres de la commission finances et de la commission scolaire réunies le 10 juin 2015.

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2015, le tarif de 3.20 € par repas enfant.

Coût total du temps de cantine du midi par enfant

Part animation	1 enfant			2 enfants			3 enfants			4 enfants et +		
Revenus imposable mensuel	0.32%			0.30%			0.28%			0.26%		
	Repas	Animation	TOTAL	Repas	Animation	TOTAL	Repas	Animation	TOTAL	Repas	Animation	TOTAL
Plancher 550 €	3.20 €	0.22 €	3.42 €	3.20 €	0.21 €	3.41 €	3.20 €	0.19 €	3.39 €	3.20 €	0.18 €	3.38 €
Plafond 3 200 €	3.20 €	1.28 €	4.48 €	3.20 €	1.20 €	4.40 €	3.20 €	1.12 €	4.32 €	3.20 €	1.04 €	4.24 €

et de fixer le prix d'un repas adulte à 4.50 € à compter de cette même date.

ACCUEIL DU SOIR A L'ECOLE ELEMENTAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un service d'aide aux devoirs pour les enfants de l'école élémentaire a été mis en place depuis 2007, et qu'il se déroule de 16h20 à 18h20. Ce service est géré par la Coopérative Scolaire du Compiégnois.

Vu les avis favorables des commissions finances et scolaire, rendus le 10 juin 2015, l'assemblée, à l'unanimité, décide de maintenir l'attribution à la Coopérative Scolaire du Compiégnois de cette subvention (entre 0.43 € et 0.50 €), à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, si ce dispositif est maintenu.

CLASSE DE DECOUVERTE – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

L'assemblée, à l'unanimité, conformément à l'avis rendu par les commissions finances et scolaire du 10 juin 2015, émet un accord de principe au départ de deux classes de l'école élémentaire, en classe de découverte, pour l'année scolaire 2015/2016 et décide d'en assurer le financement à hauteur de 70 % du coût total.

CREDITS LIVRES – FOURNITURES ET VOYAGES - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Compte tenu de l'avis favorable rendu par les commissions finances et scolaire du 10 juin 2015, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'attribuer les crédits suivants, pour l'année scolaire 2015/2016 :

OBJET	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures	37.50 € par élève	37.50 € par élève
Livres	0	2 500 €
Voyages scolaires	1 300 €	3 100 €

OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE » - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Vu les avis favorables des commissions finances et scolaire, rendus le 10 juin 2015, l'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire cette opération pour l'année scolaire 2015/2016.

REGLEMENT INTERIEUR – ACTIVITES PERISCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE - TAP

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la mise à jour du règlement intérieur « activités périscolaires – restauration scolaire et TAP », comme suit :

- Accueil des enfants le mercredi à la cantine de 11h40 à 13h30 avec possibilité pour les parents de venir les chercher à 13h30
- Mise à jour de l'adresse du prestataire de fournitures de repas
- Mise à jour du barème CAF

L'assemblée décide à l'unanimité, de valider l'avis rendu par la commission des finances et de la commission scolaire rendu le 10 juin 2015 approuvant les propositions de modifications.

REGLEMENT INTERIEUR – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) (remplace l'ALSH)

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la mise à jour du règlement intérieur de l'accueil des mineurs au Centre de Loisirs, pendant la période des vacances scolaires, comme suit :

- Suppression du mercredi puisque l'après-midi est considéré désormais comme du périscolaire
- Mise à jour du barème CAF
- Extension de l'accueil le soir de 18h à 18h30

L'assemblée décide à l'unanimité de valider l'avis de la commission des finances et de la commission scolaire rendu le 10 juin 2015 approuvant les propositions de modifications.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique. Il précise que ce schéma présente des contraintes fortes notamment sur le plan du développement économique des communes. La commune de Longueil Sainte Marie est concernée par une continuité arboricole à planter le long de l'Oise face au port fluvial, sur les nouveaux quais de STDN et sur la future installation de Lafarge.

Un débat s'engage et Monsieur le Maire répond aux questions posées. L'assemblée décide, par 14 voix pour et 4 abstentions (Bertrand MARCHAND, Christine RUFFIER, Valérie TAVERNIER ayant pouvoir de Sylvie WILLIAM) d'émettre un avis favorable avec réserve sur le passage de la continuité arboricole sur la rive Gauche de l'Oise afin de préserver les installations industrielles sur la berge droite.

AVIS SUR CONSULTATION DES CARRIERES ET BALLASTIERES DE PICARDIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un arrêté du 27 avril 2015 de Monsieur le Préfet. Celui-ci concerne une consultation au public relative à la demande d'enregistrement déposée par la Société Carrières et Ballastières de Picardie (CPB) qui a pour projet d'exploiter des installations de concassage des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP), et de transit de sables et de granulats sur la territoire de notre commune.

Notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette affaire, avant le 7 juillet 2015.

L'assemblée par 15 voix pour et 3 abstentions (Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR, Christel BENARD, Fabien GENET) décide d'émettre un avis favorable sur cette consultation.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS DES INSTITUTEURS – EXERCICE 2015

Monsieur le Président indique à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2015, pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs. Le taux d'augmentation retenu en 2014 était de 0.50 %. Pour 2015, le taux prévisionnel d'évolution est estimé à 0.9 %. L'assemblée par 17 voix pour et une abstention (Bertrand MARCHAND) décide d'émettre un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Port fluvial : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le terminal conteneurs, en activité.

Demande de précisions de Monsieur Fabien Genet sur la loi « NOTRe » : Monsieur le Maire indique que la Loi « NOTRe » prévoit en particulier la dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement, la réforme de certaines compétences exclusives entre Région et Département (transports scolaires, tourisme, développement économique), un seuil minimum de 20 000 habitants pour les Communautés de Communes, (la loi n'étant pas encore définitivement votée, la question sera débattue à la rentrée si le seuil de 20 000 habitants était retenu). La CCPE aurait la possibilité de se regrouper avec la CCBA, ou la CCPOH, le Plateau Picard, le Pays des Sources, le Pays du Clermontois, l'ARC. La Communauté de Communes d'Attichy devient la Communauté de Communes de la Lisière Oise (CCLO).

Prochain conseil municipal : le 16 juillet 2015 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinq minutes.

Le Maire,
S. BARTHELEMY